



## Réalisations du Groupe de travail sur l'application et l'observation des lois



Le Groupe de travail nord-américain sur l'application et l'observation des lois (GTAOL) accomplit des progrès soutenus depuis 1996 sur des enjeux cruciaux dans le domaine de l'application des lois de l'environnement. Créé par la résolution du Conseil no 96-06, le GTAOL est un réseau de hauts responsables de l'application des lois de l'environnement du Canada, du Mexique et des États-Unis qui collaborent dans le cadre de projets relatifs à l'exécution et au respect des lois qui ont une importance stratégique clé pour les trois pays. Le GTAOL se situe à l'intersection du droit commercial et du droit de l'environnement et ses travaux sont axés sur le commerce transfrontalier de produits soumis à une réglementation environnementale, notamment les déchets dangereux, les substances appauvrissant la couche d'ozone, les déchets

électroniques, les moteurs non conformes et les espèces sauvages protégées.

Accordant une attention renouvelée à l'application des lois fondée sur les renseignements et maintenant son ferme engagement à l'égard du renforcement des capacités, le GTAOL s'aligne sur la vision institutionnelle de la Commission de coopération environnementale (CCE) comme étant un catalyseur de changement, une tribune qui facilite l'action à l'échelle régionale et un producteur de résultats concrets. Le Groupe de travail est un modèle de coopération internationale et les relations de travail très fructueuses qui se sont nouées au fil des ans entre les organismes d'application des lois des trois pays sont dans une large mesure le résultat direct de leur appartenance au GTAOL et des partenariats issus de celui-ci.

## Amélioration de l'application des lois fondée sur les renseignements en Amérique du Nord

Pour pouvoir suivre le rythme des agissements transfrontaliers de la criminalité environnementale liée au commerce, les responsables de l'application des lois des trois pays doivent échanger des renseignements dans les meilleurs délais afin que ceux-ci demeurent efficaces et ils doivent se maintenir à l'avant-garde des progrès technologiques mis en œuvre dans les processus de collecte de renseignements. L'application des lois fondée sur les renseignements est un concept progressiste qui gagne rapidement de l'importance dans la communauté internationale et qui transforme la façon dont on planifie et l'on exécute les opérations transfrontalières d'application des lois. Ce concept est le principal élément moteur des travaux du GTAOL depuis 2010 et il soutient chaque projet du Groupe de travail.

Le renforcement des réseaux du renseignement en Amérique du Nord permet et continuera de permettre aux agents d'application des lois environnementales de mieux connaître les événements susceptibles de se produire et les aidera à cerner les risques et à déterminer les priorités en matière d'application de manière à pouvoir mieux répartir les ressources. À mesure que la fonction de renseignements des programmes d'application des lois des trois pays a gagné en maturité, les échanges et les ateliers ont été axés sur des technologies de surveillance et de signalement utilisant de façon plus innovatrice des ressources gouvernementales limitées. L'échange des informations et des expériences relatives aux technologies de la prochaine génération conduira à une application plus efficace des lois dans l'ensemble de l'Amérique du Nord. De ce fait, le GTAOL travaille à améliorer la coordination entre les organismes d'application des lois des trois pays afin qu'ils puissent mieux repérer les expéditions non conformes et réduire les temps de réponse. L'approche fondée sur les renseignements a été l'assise de plusieurs projets couronnés de succès du GTAOL : la création d'un mécanisme officiel d'échange d'informations et de renseignements entre les trois pays, la rédaction de quatre rapports sur la réglementation destinés à être diffusés au sein des organismes d'application des lois, l'organisation de multiples cours de formation et ateliers offrant une occasion de réseautage à l'intention des agents d'application des lois, de même que la mise en place d'un système électronique d'échange de documents sur le commerce de déchets dangereux. Ces travaux sont décrits plus en détail ci-dessous.

## Normes et protocoles relatifs à l'échange d'informations et de renseignements

L'échange trilatéral d'informations sur l'application des lois est d'une importance cruciale pour la détection des activités illicites et pour l'intervention coordonnée des Parties contre ceux qui violent la réglementation environnementale. En 2015, le GTAOL a travaillé en collaboration avec les autorités environnementales nord-américaines pour mettre la dernière main à des protocoles et procédures d'échange d'informations et de renseignements. Ces protocoles uniformisent les échanges d'informations et de renseignements entre les organismes d'application des lois en établissant des procédures pour l'échange d'informations non sensibles, sensibles et protégées par l'intermédiaire du réseau mondial de communications protégées des Bureaux centraux nationaux d'Interpol. La mise en place de protocoles officiels aidera les Parties à faire en sorte que la confidentialité des informations soit sauvegardée, que les informations soient utilisées de façon opportune et qu'elles soient échangées à temps, avec efficacité et de façon sécuritaire.

## Documentation du contexte réglementaire et d'application concernant les substances et matières soumises à une réglementation environnementale

Le contexte réglementaire concernant les substances soumises à une réglementation environnementale dans les trois pays nord-américains peut être complexe et il peut être difficile de s'y retrouver, les informations étant dispersées parmi de multiples sources. S'employant à regrouper les informations dans une même source, le GTAOL a créé une série de documents exhaustifs décrivant en détail les lois, les règlements, la structure des échanges et l'expérience en matière d'exécution de la loi dans des secteurs choisis. Au nombre des documents appartenant à cette série, on compte les suivants :

- un rapport sur le contexte de réglementation et d'application des lois régissant les déchets dangereux et les matières recyclables dangereuses en Amérique du Nord, 2014;
- un rapport sur le contexte de réglementation et d'application des lois régissant les substances appauvrissant la couche d'ozone en Amérique du Nord, 2014;
- un rapport sur le contexte de réglementation et d'application des lois régissant les déchets électroniques en Amérique du Nord, 2014;

- un rapport sur les lois et règlements applicables aux moteurs illégaux ou non conformes entrant en Amérique du Nord, 2015.

Ces documents comblent des lacunes dans les informations en dressant un « tableau clair et complet » du contexte de réglementation dans les secteurs visés. Ils constituent une ressource exhaustive et de premier choix pour les informations sur les mouvements internationaux et intérieurs des substances et matières réglementées par des lois de l'environnement en Amérique du Nord. Comportant des exposés détaillés sur les lois, les règlements, les politiques et les dispositions administratives qui régissent les expéditions intérieures et transfrontalières, en plus de décrire les flux de déchets et les activités illicites mettant en jeu des déchets, ces rapports permettent de bien connaître et comprendre les échanges commerciaux licites et illicites de matières soumises à une réglementation environnementale. Puisque les renseignements contenus dans ces documents sont sensibles au regard de l'exécution de la loi, leur diffusion est réservée aux organismes d'application des lois.

Le GTAOL a également apporté une précieuse contribution au rapport indépendant de la CCE portant sur les batteries d'accumulateurs au plomb usées (BAPU), qui a été publié le 15 avril 2013. Intitulé *Un commerce dangereux? Examen des exportations de batteries d'accumulateurs au plomb usées produites aux États-Unis et du recyclage du plomb de seconde fusion au Mexique, aux États-Unis et au Canada*, ce rapport documente et analyse le commerce transfrontalier des BAPU et recommande des moyens de mieux surveiller les mouvements et la manutention de ces déchets. Les membres du GTAOL ont contribué au rapport en mettant à profit leurs connaissances spécialisées sur l'application des lois, en fournissant des renseignements et en faisant des commentaires, de même qu'en vérifiant l'exactitude de certaines parties du contenu.

### Renforcement des capacités au moyen de cours de formation et d'ateliers

En raison de ses répercussions démontrables sur le renforcement des capacités, la formation est de longue date un secteur d'intervention privilégié pour le GTAOL. Les activités de formation menées par le Groupe de travail adoptent la forme de cours en ligne ainsi que de séances et d'ateliers en personne s'adressant aux responsables de l'application des lois, aux inspecteurs et au secteur privé. Ces activités de formation du GTAOL ont aidé plus de 650 agents de l'environnement, de la faune et des douanes à repérer des expéditions illicites de matières soumises à une réglementation environnementale.

La principale réalisation du GTAOL jusqu'à présent dans le domaine de la formation est la création de deux cours en ligne sur les déchets dangereux et les substances appauvrissant la couche d'ozone, cours lancés en 2013 et 2015, respectivement. Deux modules sont disponibles pour chaque cours : le module 1 s'adresse à l'industrie et au grand public, tandis que le module 2 est réservé aux inspecteurs des douanes et de l'environnement aux frontières et aux ports d'entrée. Il s'agit d'une ressource de formation très précieuse pour les responsables des douanes et des frontières; elle fournit des renseignements sur les lois et règlements en vigueur, les exigences en matière de documentation et les stratégies d'inspection qui permettent de déceler les cas de non-conformité. Chaque cours en ligne est offert en anglais, en français et en espagnol; le module 1 des deux cours a également été traduit en mandarin au bénéfice des fabricants et exportateurs chinois de substances réglementées par des lois environnementales.

Afin de suivre le rythme de la technologie toujours plus complexe utilisée par les gouvernements pour faire enquête sur les violations des lois de l'environnement, le GTAOL a centré ses efforts sur l'intégration de l'application des lois fondée sur les renseignements et des enquêtes électroniques dans les opérations des trois pays. Le GTAOL coordonne régulièrement des ateliers de formation et des séances d'information sur des thèmes choisis qui s'apparentent à l'application des lois de l'environnement. Voici quelques exemples clés d'ateliers trilatéraux de ce type :

- une séance de travail des responsables de l'application des lois de l'environnement et des lois sur les espèces sauvages en vue de renforcer les capacités à entreprendre des enquêtes électroniques (ordinateurs secrets), du 26 au 29 mars 2012, Miami (Floride);
- un atelier sur le recours à des médias électroniques pour mener des enquêtes en matière d'application des lois en environnement et sur la faune, du 11 au 15 mars 2013, Minneapolis (Minnesota);
- un atelier sur l'échange d'informations et de renseignements concernant le trafic d'espèces marines protégées, du 25 au 27 juin 2013, Vancouver (Colombie-Britannique);
- l'amélioration technologique de l'application des lois de l'environnement : un atelier à l'intention des responsables de l'application de la loi, du 24 au 26 juin 2014, Denver (Colorado);
- un atelier sur le recours à des médias électroniques pour mener des enquêtes en matière d'application des lois en environnement et sur la faune, du 21 au 25 septembre 2015, Chicago (Illinois), et du 26 au 30 octobre 2015, Mexico D.F.

Ces ateliers ont traité de thèmes pertinents tels que les enquêtes secrètes sur Internet, les outils de récupération de données électroniques et numériques, l'échange de renseignements sensibles au regard de l'exécution de la loi avec Interpol et d'autres gouvernements, l'outil d'analyse de renseignements *i2 Intelligence Analysis Platform* et la formation en informatique judiciaire. Ces ateliers ont eu l'avantage additionnel de permettre à des hauts responsables des trois pays de travailler ensemble, face à face, et d'établir ainsi des contacts et des relations clés qui jouent un rôle déterminant dans le maintien d'un dialogue continu et d'une collaboration poussée, et la réalisation d'opérations conjointes d'application des lois.

### Échange électronique de préavis et de consentements concernant les expéditions de déchets dangereux

Le GTAOL a été le fer de lance d'une initiative trilatérale survenue à point nommé et très fructueuse, visant à moderniser les échanges de données commerciales sur les déchets dangereux aux points d'entrée et de sortie nord-américains. Ce projet a donné naissance à un nouveau système électronique de transmission des documents de préavis et de consentement accompagnant les expéditions transfrontalières de déchets dangereux et de matières recyclables dangereuses. Le logiciel d'échange électronique, qui est entré en service en 2012, utilise une plate-forme électronique nœud à nœud qui relie les représentants d'Environnement Canada, de l'*Environmental Protection Agency* (Agence de la protection de l'environnement des États-Unis) et du *Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales* (ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles du Mexique) chargés d'autoriser les expéditions transfrontalières. Grâce à la transmission électronique, les organismes d'application des lois sur les douanes et sur l'environnement ont accès en temps réel à des données sur le préavis et le consentement relatifs aux expéditions de déchets dangereux — une innovation de première importance qui engendre des avantages tangibles pour les organismes d'application des lois et pour l'industrie. Avant ce projet, les trois pays s'échangeaient les documents de préavis et de consentement au moyen d'un système sur

papier qui était lourd, qui accusait souvent des retards et qui était désuet. Outre l'accélération des transactions et la diminution de l'arriéré dans la saisie de données, le fait que le système électronique fonctionne en temps réel a amélioré l'aptitude des organismes d'application des lois à surveiller la conformité, ce qui a réduit leurs temps de réponse.

## Le GTAOL et l'avenir

La dynamique de la mondialisation et l'intensification du commerce international constituent des défis pour les organismes d'application des lois de l'environnement, alors que le volume de matières réglementées qui franchit les frontières s'accroît sans cesse. En dépit d'une prolifération de règlements environnementaux, une lucrative contrebande subsiste dans les domaines des déchets dangereux, des substances appauvrissant la couche d'ozone, des déchets électroniques, des importations de moteurs de motocyclette non conformes et des espèces sauvages protégées. Sans activités adéquates d'application des lois de l'environnement — incluant des échanges transfrontaliers d'informations et de renseignements ainsi que des opérations conjointes d'application des lois — ce commerce illicite continuera de prospérer, au détriment de notre environnement nord-américain commun.

Le GTAOL occupe un créneau d'une importance cruciale dans l'application des lois à l'échelle transfrontalière, en fournissant une tribune unique qui réunit des hauts responsables de l'environnement et qui leur offre des aperçus incomparables sur les défis et possibilités auxquels font face les organismes d'application des lois du Canada, du Mexique et des États-Unis. Par l'intermédiaire de ses initiatives de renforcement des capacités et de promotion de l'application des lois fondée sur les renseignements, qui vise à faciliter l'échange d'informations et de renseignements, le GTAOL est un organe nécessaire dans le domaine de l'application des lois de l'environnement en Amérique du Nord. Il a joué un rôle décisif dans l'établissement d'une relation fructueuse et collaborative entre les organismes aidant chaque pays à prévenir, détecter et décourager les violations transfrontalières des lois environnementales.

---

### À propos de la CCE

Les gouvernements du Canada, du Mexique et des États-Unis ont créé la Commission de coopération environnementale (CCE) en vertu de l'*Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement*, à savoir l'accord parallèle à l'Accord de libre-échange nord-américain en matière d'environnement. Constituant un organisme intergouvernemental, la CCE comprend le Conseil, qui est composé des plus hauts responsables de l'environnement des trois pays, ainsi que le Comité consultatif public mixte et le Secrétariat, ce dernier étant chargé d'apporter un soutien opérationnel aux travaux concertés qu'entreprennent les trois pays. Elle rassemble des citoyens et des spécialistes appartenant à des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux, de même que des scientifiques, des chercheurs et des représentants d'entreprise en vue de trouver des moyens de protéger l'environnement à l'échelle de l'Amérique du Nord tout en favorisant un développement durable sur le plan économique.

